

Informations sur le déploiement de la fibre optique

Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique regroupant votre communauté de communes, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Région Centre –Val de Loire est chargé de déployer la Fibre optique sur votre commune.

Concrètement, la fibre optique sera déroulée dans toutes les rues de la commune, ce qui permettra à chacun, particulier ou entreprise, de demander un abonnement fibre optique dans son logement ou dans ses locaux.

SUR L'ESPACE PUBLIC

Qui posera la fibre, où et comment?

Eure et Loir Numérique a confié la réalisation du réseau Fibre Optique à Axione, filiale du Groupe Bouygues Energies & Services, spécialisée dans l'aménagement numérique des territoires.

Le réseau fibre optique est construit en prenant en compte chaque habitation et chaque bâtiment d'entreprise. Dans un premier temps, la fibre optique sera installée dans les rues et sera en attente dans des boîtiers (points de branchement optique) situés sur les poteaux ou dans les chambres souterraines. Un point de branchement optique pourra desservir plusieurs logements ou entreprises situés à moins de 200m.

Pour éviter des travaux coûteux et sources de nuisances, Eure-et-Loir Numérique a prévu que la fibre optique utilise au maximum les fourreaux souterrains du réseau téléphonique actuel, ainsi que les poteaux électriques et téléphoniques existants.

SUR L'ESPACE PRIVE

Vous être propriétaire d'un immeuble disposant de 4 logements et plus (avec ou sans local professionnel), une convention d'immeuble décrivant les travaux et conditions de leur exécution doit être validée par le gestionnaire d'immeuble.

**UNE CONVENTION D'IMMEUBLE SIGNÉE = TRAVAUX ENGAGÉS SANS FRAIS POUR LA COPROPRIÉTÉ,
LE PROPRIÉTAIRE UNIQUE OU LE SYNDIC BÉNÉVOLE.**

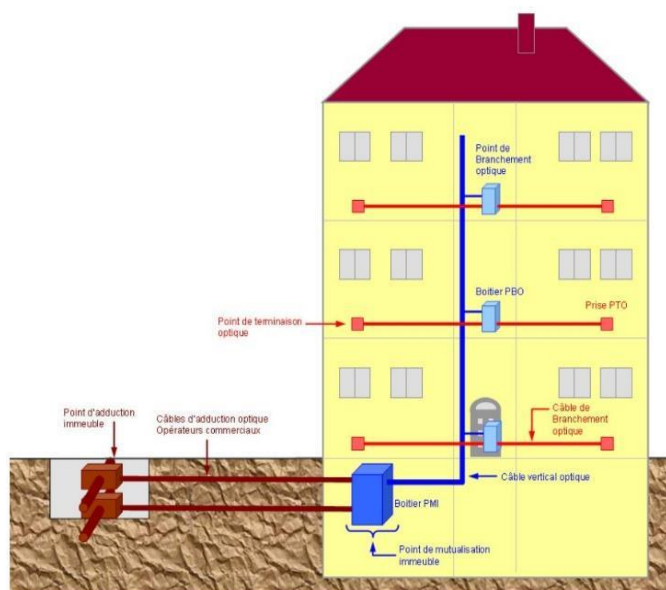
Vos contacts : Lisa BILLET – lisa.billet@rank-consulting.fr – Tel : 06 28 64 52 43
Isabelle ALADENISE – Responsable Projet Foncier – i.aladenise@axione.fr

LE RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE, ça se passe comment ?

1^{er} temps : la pose de la fibre dans la colonne montante (en bleu sur le schéma ci-contre) depuis le bas de l'immeuble jusqu'aux étages. Nous utilisons les gaines techniques et goulottes existantes contenant déjà des câbles, ou installons de nouvelles infrastructures, si celles existantes sont saturées ou absentes. A cet effet, un dossier technique est constitué pour chaque immeuble. (Voir exemple en fin de document)

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour chaque intervention.

2^{ème} temps : Le raccordement du logement (en rouge sur le schéma ci-contre) depuis le boîtier d'étage situé sur le palier jusqu'à la prise terminale optique située à l'intérieur de chaque logement ou local à usage professionnel s'effectuera lorsque l'habitant souscrit à une offre de services auprès de l'opérateur commercial.



LA FIBRE OPTIQUE CHEZ SOI

Au plus tôt 3 mois après la réception des travaux dans la rue ou votre immeuble, les fournisseurs d'accès Internet pourront commencer à proposer des abonnements fibre optique aux habitants.

Comment serai-je prévenu ?

Une réunion publique d'information sera organisée avec la mairie quelques jours avant l'ouverture commerciale de la fibre optique.

Le fournisseur d'accès sera-t-il imposé ?

Jusqu'à aujourd'hui seul SFR a décidé de commercialiser des abonnements fibre optique sur le réseau mis en place par les collectivités. Cependant tous les autres opérateurs sont avertis du déploiement de la fibre optique et peuvent s'ils le souhaitent venir proposer des abonnements à tout moment.

Comment la fibre optique sera installée dans la maison ?

Après qu'un habitant aura souscrit un abonnement fibre optique, un technicien prendra rendez-vous pour installer la fibre optique entre le point de branchement optique dans la rue et l'intérieur de la maison.

Entre le boîtier dans la rue et l'intérieur du logement, la fibre optique passera par le même chemin que le câble téléphonique existant : soit en aérien, soit en souterrain dans le même fourreau que le téléphone.

Qu'est-ce que cela changera pour les abonnés ?

La fibre optique offre un débit minimum de 100 mégabits par seconde, ce qui permet un temps de réponse très rapide, une simultanéité des usages (TV sur Internet, jeu en ligne, surf, envoi de photos, etc. en même temps sans se gêner) sans perte de qualité et aussi des temps de téléchargement quasi instantanés. Au-delà de l'amélioration des usages actuels, la fibre optique offre l'accès aux services du futur, et ce pour le plus grand nombre : télétravail, télémedecine, vidéo-protection, domotique.